

MAIRIE D'ECOYEUX
REUNION DU CONSEIL
SEANCE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juin à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ECOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 04/06/2024

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

Présents : Mmes LAFAYE, CHASSELOUP, DELCROIX, LE ROUX, BARBRAUD, VÉTELET,

MM. GILLARD, LAROCHE, BAIOLA, CAILLAULT,

Absents excusés : Mme COSSON pouvoir à M. GILLARD,

M. LIGNÉ pouvoir à M. LAROCHE,

Mme LACROIX pouvoir à Mme CHASSELOUP

M. OUZEAU pouvoir à Mme LAFAYE

M. RAGONNAUD

M. Cyrille BAIOLA a été élu secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

REFONTE DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES (202406D001)

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours d'une séance, le Conseil Municipal avait décidé la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Monsieur le Maire présente l'étude faite précisant que la refonte du tableau de classement de la voirie communale et des chemins ruraux ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies. Ce tableau de classement ne modifie en aucun cas l'adressage cadastral ni aucunes dénominations de voie, les voies communales indiquées dans le tableau s'intercalent dans les voies existantes.

La longueur des voies communales deviendrait donc la suivante :

-Voies communales à caractère de chemin : 39760 m dont 5216 m mitoyen soit 37 152m.

-Voies communales à caractère de rue : 2 496 m

-Voies communales à caractère de Place : 12 428 m².

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le tableau de classement de la voirie communale.

- Participation au groupement de commande « Médecine Préventive » organisé par Saintes Grandes Rives, l'Agglo (202405D002)

Le Maire rappelle le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié qui fait obligation aux collectivités locales et aux EPCI de disposer d'un service de médecine préventive.

La médecine professionnelle et préventive a pour mission d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques associés à chaque poste de travail, l'état de santé des agents et de donner aux intéressés des conseils sur les risques encourus et la façon de s'en prémunir. Ce rôle peut être scindé en deux axes de travail complémentaires :

- la surveillance médicale des agents
- l'action sur le milieu professionnel.

Pour ce faire, la collectivité peut soit créer son propre service, soit adhérer à un service commun à plusieurs collectivités, soit adhérer par convention à un service de médecine du travail interentreprises.

Saintes Grandes Rives, l'Agglo, dans le cadre des actions de mutualisations qu'elle cherche à développer, propose aux communes membres de participer à un groupement de commandes ayant pour objet de choisir un prestataire commun (service de médecine du travail interentreprises) pour assurer la surveillance médicale des personnels de Saintes Grandes Rives, l'Agglo et des communes membres qui le souhaitent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver la participation de la commune d'Écoyeux à ce groupement de commande pour le choix d'un prestataire de médecine professionnelle et préventive
- D'autoriser à signer la convention de surveillance médicale constitutive.

Modification des statuts du SDEER pour ajouter une compétence, au titre des activités accessoires, relative à la maîtrise de la demande d'énergie et la performance énergétique (202406D003)

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral no 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 08 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :
« Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 08 avril 2024

Restauration de la salle « Château Vieux » (202406D004)

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la salle « Château Vieux », notamment le projet de restauration totale estimé à 650 000 € dont le chiffrage a été revu à presque 1 million d'euros après le covid et la guerre en Ukraine.

Cependant le problème d'étanchéité de la verrière est bien présent et continue de s'aggraver.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré l'Architecte des Bâtiments de France pour définir un projet économiquement viable.

Après avoir consulté différents artisans, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les devis suivants après les avoir détaillés :

Pour la couverture, la SARL CZ pour un montant de 46 159.25€HT,

Pour les huisseries, la Société Esprit Bois d'un montant de 7 822€HT,
Pour le poste Maçonnerie, l'entreprise ASP JOULIN pour 5 143.72€HT pour le gros-œuvre et
4 675.10€HT pour la reprise des jambages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider les devis ainsi que le tableau de financement présentés
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'opération.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.
- De solliciter le Fonds de concours de Saintes Grandes Rives, l'Agglo.

Modification du Parvis de l'Église Saint Vivien d'Écoyeux (202406D005)

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal un projet constitué de deux parties. L'une consistant à réaliser un parvis en pierre avec des joints enherbés, l'autre ayant pour but d'interdire le stationnement sur le parvis.

Monsieur le Maire présente un plan d'implantation du parvis et le devis correspondant. Après en avoir discuté le Conseil décide de demander des devis modificatifs.

Concernant la protection du parvis, Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 5 956€HT de la société ACTIVIA pour la fourniture de bornes à sceller et certaines équipées d'un kit amovibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis de la société ACTIVIA ainsi que le tableau de financement présentés
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'opération.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

Le deuxième Adjoint, Olivier LAROCHE, informe que la campagne de point à temps est terminée un rattrapage de l'année dernière à été effectué.

La conseillère Déléguée, Sandrine CHASSELOUP, invite la commission développement durable à se réunir le 27 juin prochain. Elle adressera une convocation avec l'ordre du jour via le secrétariat général.

Attributions des créneaux pour les élections Législatives du 30 juin 2024 :

- De 8h00 à 10h30 : MM. LAROCHE, CAILLAULT et BAIOLA,
- De 10h30 à 13h00 : Mmes LAFAYE et VÉTELET, M. LIGNÉ,
- De 13h00 à 15h30 : Mmes CHASSELOUP, LACROIX et DELCROIX,
- De 15h30 à 18h00 : Mme CHASSELOUP, MM. OUZEAU et RAGONNAUD.

Attributions des créneaux pour les élections Législatives du 07 juillet 2024 :

- De 8h00 à 10h30 : MM. LIGNÉ et OUZEAU et Mme LAFAYE,
- De 10h30 à 13h00 : Mmes BARBRAUD et VÉTELET, M. GILLARD,
- De 13h00 à 15h30 : Mmes COSSON, LACROIX et DELCROIX,
- De 15h30 à 18h00 : M. RAGONNAUD, Mmes LE ROUX et COSSON.

Monsieur le Maire informe qu'il sera présent sur la journée et que le Secrétaire est mobilisé pour l'occasion.

Séance levée à 21 heures 05